



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 14932

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les contrats de Plan entre l'Etat et La Poste qui étaient prévus dans la loi de 1990. Ce grand service public attend toujours la mise en place de ce contrat de Plan qui, jusqu'à présent, a été sans cesse reporté. Cette situation entraîne un coût pour les municipalités. S'agissant d'un service public qui concerne 310 000 agents, fonctionnaires de haute qualité en relation quotidienne avec des millions d'usagers, dont les effectifs en milieu rural sont menacés, il lui demande de lui apporter des précisions quant à la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de progrès portant contrat de Plan de La Poste a été signé le 25 juin dernier au terme d'une longue concertation. Il précise les grandes orientations stratégiques de l'entreprise publique et de ses filiales et fixe le cadre de ses relations avec l'Etat, pour la période allant de 1998 à 2001. Il réaffirme la nécessité et la permanence des grandes missions de service public confiées à l'exploitant : service public du courrier, transport et distribution de la presse, présence sur le territoire. Des orientations ont été définies, de façon concertée, notamment avec les associations de maires et d'élus locaux, visant à préciser les conditions d'évolution du réseau des points de contact. Le développement de partenariats avec les collectivités territoriales qui le souhaitent et avec d'autres services publics, ainsi que la mise en oeuvre d'une concertation locale renouvelée et renforcée, devront permettre l'amélioration du service public, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, en particulier dans les quartiers en difficulté. L'Etat, soucieux de l'équilibre financier de La Poste, accompagnera l'entreprise publique dans son développement. Le contrat fixe le cadre des relations financières entre La Poste et l'Etat et apporte notamment une solution au problème du coût des retraites. L'amélioration des performances de La Poste suppose d'y associer l'ensemble du personnel et ses représentants. A ce titre, le contrat d'objectifs et de progrès détermine des orientations fortes en matière de lutte contre la précarité et d'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels. Des plans nationaux de formation seront mis en oeuvre pour assurer le développement professionnel des postiers. La mise en place des dispositifs d'aménagement et de réduction du temps de travail prendra en compte l'adaptation nécessaire des organisations de travail et sera effectuée dans le cadre d'une concertation et d'un dialogue social permanent au sein de cette entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14932

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2953

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4484